

# PADDLe

*Partenariats de gestion Durable dans les Dépendances vertes des infrastructures Linéaires de transport*

ÉTRILLARD C.<sup>1</sup>, FRANÇOIS D.<sup>2</sup>, BOSONE L.<sup>3</sup>, MARTINEZ F.<sup>4</sup>, GODEAU J.-F.<sup>5</sup>, NYSSSEN P.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> INRAE, Institut Agro, SMART, Rennes, France

<sup>2</sup> Université Gustave Eiffel, AME-EASE, Bouguenais, France

<sup>3</sup> Université Gustave Eiffel, AME-LaPEA, Versailles, France

<sup>4</sup> Université Gustave Eiffel, AME-MODIS, Bron, France

<sup>5</sup> Ecofirst, Awenne, Belgique

### 1 – Contexte

Aujourd’hui, **les emprises d’infrastructures linéaires de transport (ILT)** sont reconnues comme des surfaces d’intérêt potentiel :

- pour lutter contre le déclin général de la biodiversité ;
- pour atténuer les effets de la dégradation générale des habitats naturels ;
- pour permettre des activités agro-écologiques comme le pâturage, la production de foin (contexte de pénurie de ressources) ;
- pour fournir certains services écosystémiques.

**Les opérateurs d’ILT** ne sont pas opposés à la valorisation du potentiel écologique des emprises tant que cela ne nuit pas :

- à la continuité du service ;
- à la sécurité des infrastructures.

Cette **gestion alternative** des emprises pourrait réduire les coûts d’entretien par rapport aux pratiques actuelles

- + Améliore l’image des ILT et de leurs opérateurs.
- + Peut aider à lutter contre la dispersion d’espèces exotiques envahissantes.

**En règle générale**, les opérateurs d’ILT ne sont pas en mesure de mettre en œuvre eux-mêmes une telle gestion alternative.

**Mais** divers acteurs locaux peuvent être des partenaires pour les opérateurs pour tirer le meilleur parti des emprises, avec des motivations et des compétences différentes.

**Pourtant, les partenariats sont peu développés et les expérimentations rencontrent souvent des problèmes de viabilité.**

## 2 – Objectifs

**Le projet PADDLe** a visé à **comprendre et résoudre ce paradoxe** :

- Réfléchir sur les **conditions nécessaires pour des partenariats durables** entre opérateurs et parties prenantes locales pour une gestion des emprises favorable à la biodiversité ;
- Traduire cette compréhension (difficultés et potentialités) en propositions pour la **création de partenariats efficaces et durables**, acceptables par toutes les parties.

**But ultime concret du projet** : Proposer un cadre robuste pour guider les partenaires potentiels dans la co-construction de projets avec des objectifs, des moyens et des règles de fonctionnement clairement définis.

**Quatre types d'ILT** pris en compte : **routes, voies ferrées, voies navigables et lignes de transport d'électricité (HT et THT).**

## 3 – Démarche

Besoin de comprendre **le contexte dans lequel cette gestion alternative des emprises doit s'inscrire.**

Contexte marqué par les cadres juridiques et culturels (nationaux et locaux) dans lesquels évoluent les parties prenantes.

Contexte qui peut influencer leur rapport à la nature, donc les possibilités d'ouverture au changement de pratiques.

**Ouvrir le champ des possibles**, innover et accepter le changement, implique de se détacher de ses cadres de réflexion habituels.

Grâce au projet PADDLe, **une démarche dans 2 pays en même temps : France et Belgique**

**L'équipe PADDLe** (partenaires français et belges) : - Une juriste

- Un généraliste des sciences de l'environnement
- Deux psychosociologues
- Deux écologues

- Des échelles spatiales différentes selon les pays peuvent induire des proximités différentes entre la volonté politique et l'action sur le terrain (Belg. /Fce = 1/18).

- L'usage de la même langue (France, Wallonie) facilite la communication avec les parties prenantes et l'analyse des documents.

- La proximité des pays facilite les visites de terrain communes.

### 4 – Méthode

1°) **Identification et analyse de cas** de partenariats réussis et complémentaires en France et en Belgique (4 types d'ILT/pays) :

- Questionnaire d'enquête via le CILB
- Recherche sur internet et enquête téléphonique
- Mailing
- Visites d'équipe **sur place** avec les partenaires



2°) **Synthèse des enseignements** de l'ensemble des études de cas, sur les plans écologique, juridique et psychosociologique :

- Analyse des caractéristiques des sites et de leur gestion
- Analyse des documents fournis
- Analyse du fonctionnement réel des partenariats
- Analyse d'entretiens individuels de partenaires

3°) **Élaboration de modalités de partenariat durable** des emprises d'ILT validées avec les parties prenantes :

- Identification et hiérarchisation des informations à inclure dans les contrats
- Validation et apport d'informations complémentaires à travers des **ateliers** avec les parties prenantes dans les deux pays
- Structuration du processus de contractualisation
- Organisation des éléments essentiels à prendre en compte pour élaborer des contrats durables

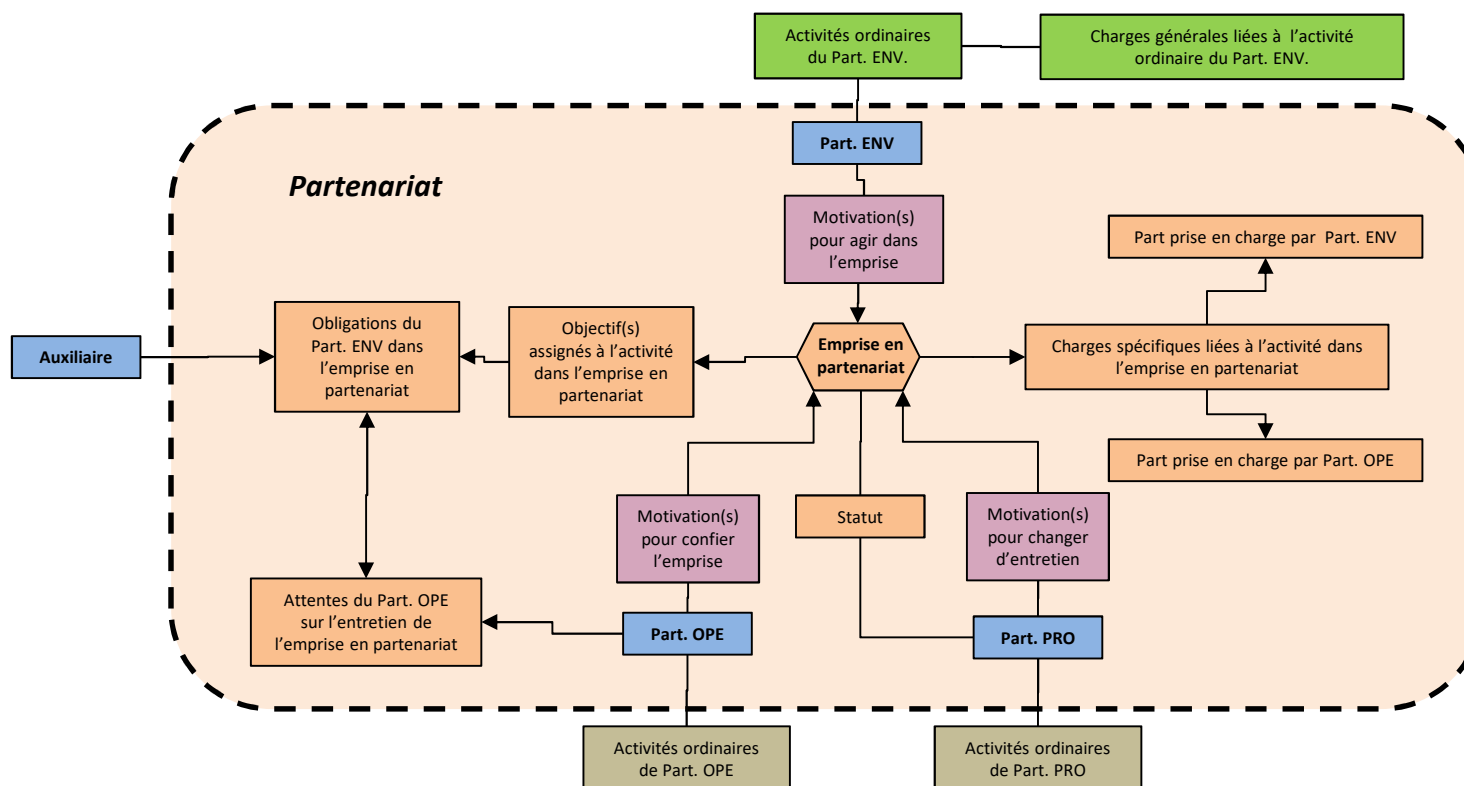


### 5 – Les cas d'étude

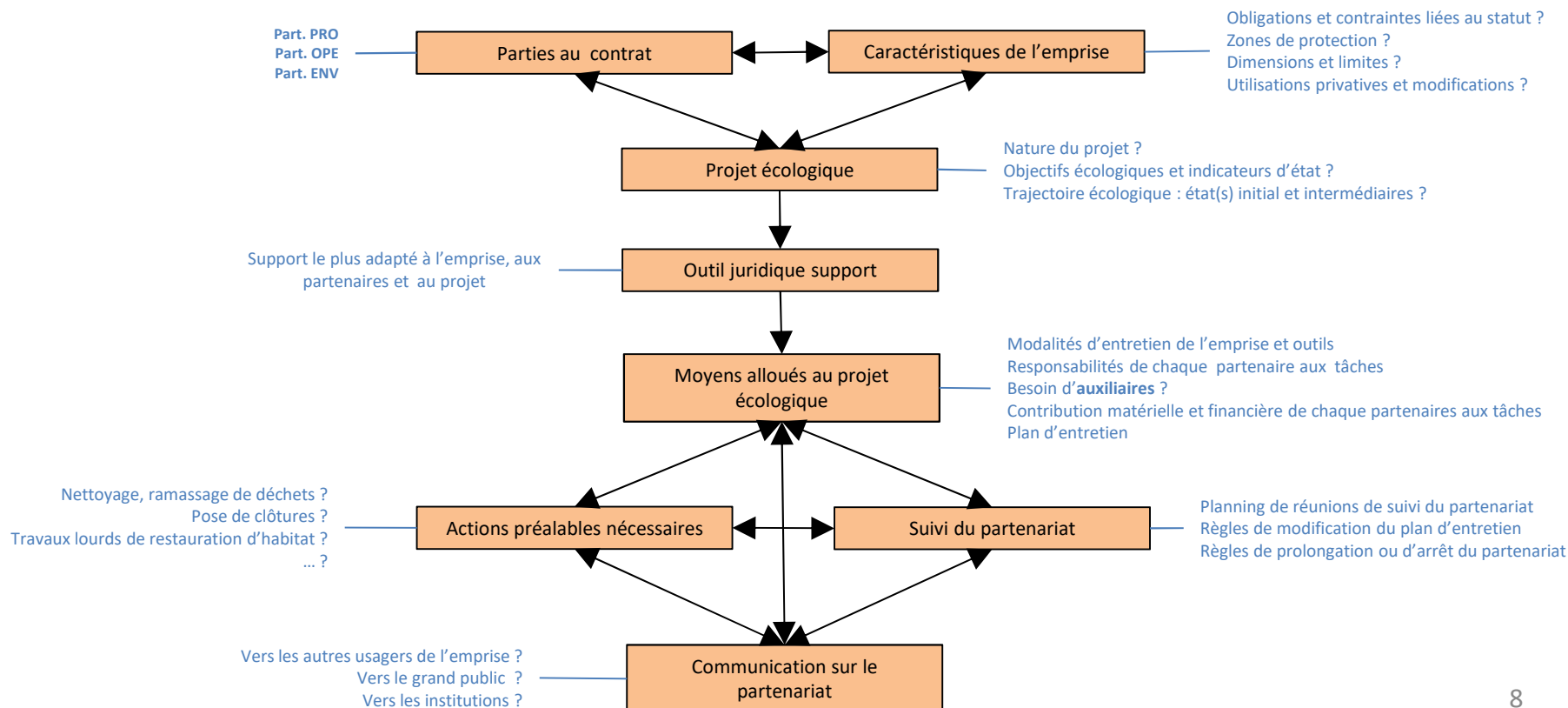
ILT	France		Belgique	
Ligne électrique	<p><b>Partenariat 1</b> (Loiret)</p> <p>« Convention de partenariat pour la gestion de la végétation »  <u>entre RTE / Asso° gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de St-Mesmin</u></p> <p>⇒ restauration d'un milieu herbacé ras, extension de l'Habitat Natura 2000-6210 (pelouse à Fétuque ) et conservation d'espèces (Cresson des Pyrénées, Gagée des prés)</p>		<p><b>Partenariat 2</b> (Prov. du Luxembourg)</p> <p>« Convention de jouissance limitée à titre gratuit »  <u>entre Communes Bertrix et Paliseul / Elia / Agriculteur</u></p> <p>⇒ maintien de prairie maigre par fauchage tardif et exportation (foin)</p>	
Voirie routière	<p><b>Partenariat 3</b> (Haute Savoie)</p> <p>« Convention d'occupation précaire – Eco Pâturage »  <u>entre ADELAC (concessionnaire de l'autoroute A41 Nord) / Éleveur de moutons</u></p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin</p>		<p><b>Partenariat 4</b> (Prov. du Hainaut)</p> <p>Projet de convention de jouissance limitée à titre gratuit  <u>entre SPW / Parc Naturel des Hauts-Pays / Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet</u></p> <p>⇒ maintien d'un Habitat Natura 2000 (pelouse calcaire de sables xériques - 6120) et d'une espèce protégée (CEillet deltoïde) par fauchage tardif et exportation (foin)</p>	
Voie navigable	<p><b>Partenariat 5</b> (Nord)</p> <p>« Marché public de prestations d'éco-pâturage »  <u>entre VNF / Asso° d'insertion (Valenciennes)</u></p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin et caprin</p>		<p><b>Partenariat 6</b> (Prov. de Liège)</p> <p>Projet de convention de jouissance limitée à titre gratuit  <u>entre SPW / 2 associations dont une dispose d'une structure agricole (troupeau de moutons transrégional)</u></p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin</p>	
Voie ferrée	<p><b>Partenariat 7</b> (Seine-et-Marne)</p> <p>« Convention d'accès au bassin d'expansion »  <u>entre SNCF Réseau / Association naturaliste locale</u></p> <p>⇒ accès au bassin d'expansion des eaux de crue de la Marne pour la gestion de sa végétation et un suivi écologique</p>		<p><b>Partenariat 8</b> (Prov. de Liège)</p> <p>« Autorisation d'occupation précaire d'un bien du DP d'INFRABEL »  <u>entre Infrabel / Éleveur de mouton</u></p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin</p>	

### 6 – Modèle général de partenariat révélé par l'analyse des cas

(puis utilisé pour formaliser les contenus des partenariats)



### 7 – Structure générale du partenariat de gestion durable





## 8 – Conclusions

### L'échantillon de cas d'étude de PADDLe :

- Grande diversité de partenaires environnementaux (ENV), mais les propriétaires (PRO) sont principalement publics

### Entretien écologique grâce aux partenariats :

- Plus grande diversité floristique qu'avec l'entretien courant des emprises (gyrobroyage) par les opérateurs (+ 20-65%)
- Pas de chiffres relatifs aux coûts d'entretien mais  $\leq$  coût d'entretien courant (une règle pour les opérateurs)
- Dans la plupart des contrats, les objectifs écologiques exacts ne sont pas précisés
- Partenaires ENV voient/mentionnent les bénéfices écologiques et économiques
- Partenaires OPE voient/mentionnent le respect des exigences réglementaires et la demande sociétale

### Objectif opérationnel du projet PADDLe :

- La consultation des parties prenantes sur le contenu et la forme de la proposition conduit à un **processus générique** applicable à tous les types d'ILT :
  - **Adaptable à chaque cas de figure local** en fonction des parties prenantes
  - Utilisable pour **créer** des partenariats ex-nihilo ou **améliorer** des partenariats existants

### Au-delà de la situation actuelle, pour faciliter le déploiement de partenariats :

- La nécessité de préserver la biodiversité devrait être affirmée de façon plus claire et ambitieuse dans la réglementation relative à l'entretien des emprises d'ILT
- Pour surmonter la peur du changement ressentie par certains acteurs :
  - faire connaître les expériences de partenariat réussies
  - en faire des démonstrateurs de faisabilité

## 9 – Valorisation

### Articles:

- Etrillard C., **2022**. Favoriser la biodiversité le long des voies ferrées, *Droit de la Voirie*, (228), 148-152.
- Etrillard C., **2023**. La préservation de la biodiversité au bord des routes, *Droit de la Voirie*, (234), 137-141.

### Communication dans un congrès international :

- Etrillard C., François D., Godeau J.-F., Bosone L., Martinez F., Nyssen P., **2024**. Creation of viable ecological management partnerships for rights-of-way of linear transport infrastructures. *Proceedings of the 9<sup>th</sup> International Conference on Ecology and Transportation IENE 2024*, Prague, 9-13 octobre 2024.

---

Merci de votre attention

**Contacts:**

claire.etrillard@inrae.fr ; denis.francois@univ-eiffel.fr